

Vers un module africain du Rint

Lors de la deuxième réunion du Comité d'orientation du Réseau international de néologie et de terminologie, tenue à Québec (Québec), à l'Office de la langue française, du 3 au 5 octobre 1988, il a été décidé d'élargir le Réseau «à la francophonie du Sud» (cf. *Procès-verbal*, points 10 et 13.2). Des démarches avaient déjà été faites en direction de la Tunisie dans l'espoir d'aboutir, à terme, à la création d'un module maghrébin. Dans le même temps, il a été convenu de créer un module en Afrique noire en 1989, à l'occasion du sommet des pays ayant en commun l'usage du français, qui devait se tenir à Dakar au mois de juin, cette même année.

C'est ainsi que des personnalités intellectuelles du Sud (Bénin, Centrafrique, Côte-d'Ivoire, Haïti, Maroc, Mali, Zaïre) furent invitées à participer à la première réunion scientifique organisée par le Rint à l'École internationale de Bordeaux (France), sur le thème *Méthodologie de rédaction et de présentation des travaux terminologiques*. Cette réunion de travail fut immédiatement suivie de la troisième réunion du Comité d'orientation du Rint, réunion à laquelle ces mêmes personnalités ont été conviées en tant qu'observateurs pouvant être consultés sur les questions relatives à la création de modules dans les pays du Sud.

À l'issue de ces réunions, un module haïtien a été créé. Des engagements ont été pris par le représentant marocain pour poursuivre les contacts en vue de la création d'un module maghrébin. Les personnalités d'Afrique noire ont souhaité que l'adhésion de l'Afrique noire au Rint se fasse dans le cadre d'un module unique appelé *module africain*. Elles ont désigné M. Marcel Diki-Kidiri (Centrafrique, chercheur au CNRS/Lacito) pour coordonner les opérations relatives à ce module jusqu'à sa création officielle lors de la prochaine réunion du Comité à Ottawa en décembre 1989.

Il a été convenu que l'existence d'un module unique pour l'Afrique noire tout entière n'excluait pas la possibilité, pour un État qui le souhaite, de créer son propre module quittant, *de facto*, le module africain. Il a été prévu, du reste, de scinder le module africain en trois ou quatre modules régionaux, si le nombre des adhésions le justifiait. Enfin, le caractère très particulier du futur module africain qui réunit des institutions situées dans plusieurs pays, rend nécessaire l'amendement de l'article 3 des statuts du Rint, qui définit les conditions d'adhésion en tant que membre de droit. Le Comité d'orientation a décidé de faire des propositions d'amendement pour sa prochaine réunion.

Terminologies

Ce qu'apporte le module africain

Dans la plupart des pays d'Afrique noire, les institutions qui poursuivent un programme de recherche en terminologie ou en lexicographie travaillent dans le cadre de réseaux régionaux de coopération linguistique mis en place par l'Agence de coopération culturelle et technique, autour de programmes nationaux soutenus par l'Agence. Il s'en est suivie une progressive maturation d'une méthodologie commune adaptée aux contextes socio-culturels africains, méthodologie caractérisée par la primauté des textes oraux, la confrontation continue entre le savoir traditionnel et le savoir moderne d'origine occidentale afin de décider des actions à conduire dans le cas d'une situation d'aménagement linguistique. Et c'est souvent le cas en Afrique noire. Le module africain apporte donc un savoir-faire scientifique sur un terrain qu'il connaît, l'Afrique noire dans ses traditions, sa modernisation, sa diversité et son unité.

Les attentes du module africain

La recherche terminologique dans les pays du Sud, et notamment en Afrique noire, est lourdement tributaire de deux facteurs essentiels : la formation des hommes, et les moyens financiers pour l'équipement, le fonctionnement et la publication des résultats. C'est pourquoi les Africains et africanistes présents à Bordeaux ont résumé en cinq points l'essentiel des attentes du module africain :

1. Soutien financier aux travaux de recherche conduits sur le terrain par les institutions membres du module africain ;
2. Publication des travaux terminologiques et lexicographiques des institutions membres du module africain ;
3. Formation du personnel des institutions du Sud membres du module africain, soit sur place, soit dans un pays du Nord, choisi au coup par coup et d'un commun accord entre toutes les parties concernées ;
4. Développement de logiciels spécifiques au traitement des langues

africaines, ou d'interfaces permettant de traiter ces langues même avec des logiciels courants adaptés au français ;

5. Financement direct de projets spécifiques au module africain, qui, transcendant les travaux de chaque institution membre, peuvent être confiés à des chercheurs experts, que ceux-ci soient ou non membres desdites institutions.

*Marvel Diki-Kidiri,
Chargé de recherche au CNRS (Lacito),
Coordinateur du module africain.*